

LéA - Appel à projet 2018

Introduction

Le dispositif LéA est soutenu depuis son lancement par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de son Département Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (DRDIE), ainsi que par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) depuis 2016.

Les Lieux d'éducation associés à l'IFÉ (LéA) articulent quatre entités : des lieux d'éducation porteurs d'un questionnement, des unités de recherche, des structures de formation, et les institutions dont ils dépendent. Ils sont orientés vers une recherche-développement qui s'appuie sur des questions portées par le lieu impliqué dans le projet, et peuvent comporter la mise à l'épreuve d'ingénieries en direction des acteurs de l'éducation. Les politiques institutionnelles sont prises en compte dans les problématiques et dans les expérimentations. Appuyée sur une équipe souvent pluridisciplinaire, la recherche menée dans un LéA se fonde sur des résultats de recherches fondamentales et les nourrit de questionnements originaux. Elle contribue à construire des solutions, à les analyser et produit ainsi des résultats scientifiques nouveaux qui sont diffusés au sein du système éducatif et dans la communauté scientifique.

Les LéA associent pour trois ans chercheurs et acteurs de terrain. Le travail collectif est un élément fondamental de ces projets. Les problématiques de recherche se construisent à partir de questionnements issus des lieux d'éducation. Les personnels de terrain acteurs du lieu d'éducation sont associés à tous les stades d'élaboration, de mise en œuvre et d'analyse des solutions expérimentées ou des ingénieries produites au sein des LéA. Le pôle recherche est garant de la transformation du questionnement des acteurs en problématique de recherche, de la qualité méthodologique des travaux collectifs et de la diffusion des résultats à laquelle sont associés les participants du LéA.

Les LéA peuvent être des établissements scolaires, mais aussi des réseaux d'établissements, des bassins de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des centres sociaux, des associations, ou tout autre lieu portant un enjeu d'éducation (établissement hospitalier, pénitentiaire...). La constitution d'un LéA suppose l'engagement d'un nombre significatif d'acteurs dans un même lieu avec une prise en compte de la dimension établissement. Dans chaque lieu sont nécessairement informés l'équipe de direction et les représentants des administrations publiques déconcentrées, rectorats, direction des services départementaux de l'éducation nationale, CARDIE, en lien avec les administrations centrales ou les collectivités territoriales qui soutiennent le projet. Les LéA ne concernent pas seulement des acteurs pionniers et travaillent particulièrement à disséminer leurs résultats et leurs productions.

L'implication dans une recherche constitue un levier de développement professionnel pour les acteurs du terrain ayant des retombées sur les pratiques. Ce développement professionnel peut également se traduire par une entrée dans un processus de diplomation pour certains acteurs (master recherche, thèse, etc.). Les LéA peuvent ainsi être des lieux de formation initiale et continue, notamment pour les étudiants des masters en éducation, enseignement, formation. Ils produisent aussi des ressources pour la formation et l'enseignement.

Les actions de recherche des LéA qui seront retenues dans le cadre de cet appel s'engagent de septembre 2018 à août 2021. Elles pourront éventuellement bénéficier d'un renouvellement en déposant un nouveau dossier de candidature. Les LéA bénéficient d'un dispositif

d'accompagnement et de soutien de leurs travaux par les personnels de l'IFÉ en lien avec les acteurs institutionnels au niveau national (MEN, MAA) ou académique (CARDIE, DASEN ou DASEN-adjoint, corps d'inspection...). Pour cela, l'IFÉ met à leur disposition un environnement numérique (site, partage de documents, blog...) et organise des rencontres à l'échelle du réseau. Ces outils de suivi visent à stimuler la réflexivité des acteurs et leur collaboration afin de contribuer à la fois au développement de la recherche et à celui du lieu d'éducation.

Parmi l'ensemble des acteurs impliqués dans un LÉA, certains sont appelés à jouer plus particulièrement un rôle d'interface : le *correspondant IFÉ* assure le lien avec les équipes de recherche, le *correspondant LÉA* assure le lien avec les différents acteurs du lieu. Les rôles et les responsabilités de ces *correspondants* sont définis dans des chartes en annexe au dossier de candidature.

Pour plus d'information, consulter les espaces en ligne dédiés aux LÉA : [le site Internet des LÉA](#) et [le blog collaboratif des LÉA](#).

Télécharger le [dossier de candidature](http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea) : <http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea>

Le dossier de candidature complet devra parvenir à l'IFÉ (lea.ife@ens-lyon.fr) avant le 28 février 2018 en format WORD et PDF. Il sera examiné par une commission de validation associant, l'IFÉ-ENS de Lyon, la DGESCO, la direction de l'enseignement agricole, et leurs partenaires (Laboratoire de recherche, ESPE,...).

Thématiques :

Le dossier de candidature permet à l'équipe porteuse d'un projet de LÉA de le discuter et de mieux l'ajuster aux attentes du dispositif en tenant compte des critères d'évaluation explicités. En particulier, seront privilégiés les projets dont les problématiques s'insèrent dans les domaines suivants :

1. Penser des nouveaux espaces-temps d'apprentissage

La question des *espaces-temps* pour apprendre et faire apprendre devient prégnante et prend aujourd'hui des formes multiples : physiques, virtuelles, individuelles, collectives, au sein de la classe, dans l'établissement, hors de l'espace scolaire... Comment penser ces *espaces-temps* pour développer et enrichir le travail personnel de l'élève, les parcours d'apprentissages ? En quoi ces *espaces-temps* sont-ils vecteurs de la construction de l'autonomie de tous les acteurs ? Comment interrogent-ils les postures des enseignants, des éducateurs, des parents et des élèves ? Comment ces *espaces-temps* permettent-ils de faire vivre une école plus inclusive ? Comment les institutions sont-elles questionnées par les aménagements des lieux et temps scolaires ?

2. Cultures numériques - Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information prend une nouvelle place dans les programmes scolaires de 2016, à la fois transversale et à l'intérieur de chaque discipline (cf. <http://emiconf-2013.ens-lyon.fr/>). Comment prendre en compte ses différentes dimensions, éducation aux médias, éducation à l'information ? Comment contribuer au développement des cultures numériques ? Comment articuler ces éducations aux enseignements disciplinaires et à la construction de la citoyenneté ?

3. Les langages pour penser, pour apprendre et pour construire le collectif

Les nouveaux programmes de l'école et du collège font une large place à la notion de "maîtrise de la langue/du langage/des langages", objet d'enseignement en tant qu'instrument de travail pour tous les acteurs, et outil pour tous les apprentissages. La recherche internationale parle de son côté de *literacy*, ou de *multiliteracy* pour recouvrir des littératies verbale, visuelle, numérique, instrumentale, etc., en jeu hors de l'école dans les apprentissages informels, et dans les parcours de réussite sociale. Les projets attendus



questionneront les démarches engagées pour développer cette compétence transversale dans son versant didactique disciplinaire, interdisciplinaire ou en lien avec les problématiques éducatives, la socialisation, ou encore les inégalités scolaires à tout niveau d'enseignement de la maternelle au supérieur.

4. Travail collectif au sein d'une communauté éducative

Les communautés qui se développent nourrissent des enjeux d'apprentissage, comme le relève un récent rapport de l'OCDE¹. Quels enjeux, quelles organisations, quelles formes de travail collectif, collaboratif, coopératif, interdisciplinaire, pour les élèves, les équipes éducatives et leurs partenaires ? Le développement du travail collaboratif des enseignants favorise-t-il le développement de celui des élèves ? Quels impacts sur les apprentissages des élèves et le développement professionnel des acteurs ? Les *LéA* sont particulièrement à même de mettre à l'ouvrage ces questions, puisqu'ils reposent sur des processus de collaboration.

5. Continuités des apprentissages dès la maternelle et jusqu'à l'enseignement supérieur

Le système éducatif s'organise en niveaux, cycles, filières, au travers desquels les élèves suivent/poursuivent différents cursus et construisent/vivent différents curriculums. Quelles complémentarités et continuités dans les apprentissages entre les différentes étapes de l'expérience scolaire ? Comment gérer les transitions ? Quelle réalité des continuités au niveau des apprentissages, au niveau des parcours personnel et professionnel ? Qu'est-ce que la prise en compte de ces continuités change dans le suivi des élèves et des étudiants, dans le travail des professeurs ? Comment développer les relations entre enseignants du primaire et du secondaire, du secondaire et du supérieur ? Quel(s) accompagnement(s) pour les élèves aux différentes charnières ?

6. Stratégies éducatives et construction de la citoyenneté

« *Tous les professeurs enseignent d'abord l'École, comme objet et comme valeur* » (P. Meirieu, Lettre à un jeune professeur). Entreprendre dès l'école l'apprentissage et le partage d'une culture citoyenne exige de construire des projets collectifs cohérents et convergents, portés par tous les acteurs, où se tissent pratiques éducatives et pratiques pédagogiques. Les apprentissages des contenus et de la démocratie ne sauraient se faire en apesanteur : comment faire vivre dans le quotidien de l'école et de la classe les liens d'interdépendance qui les unissent ?

7. Éducatifs à, partenariats, "parcours" : quelle intégration dans les projets éducatifs et les apprentissages ?

Les redéfinitions récentes du domaine *éducation artistique et culturelle* (feuilles de route interministérielles, redéfinition des programmes et des cahiers des charges des institutions culturelles...) sont signes d'un mouvement plus large d'évolution de la "forme scolaire" dans ses contenus, ses espaces, ses acteurs. Cette évolution remet en cause les cloisonnements disciplinaires (compétences culturelles et sociales, histoire des arts, éducation artistique et culturelle, culture scientifique, éducation aux médias, au numérique, nouvelles littéracies,...), mais aussi les cloisonnements longitudinaux, par de nouvelles formes de travail pluriannuelles (parcours EAC, parcours éducatifs...), et les cloisonnements institutionnels (partenariats éducatifs avec des musées, lieux patrimoniaux, centres culturels, associations et espaces périscolaires...). Comment ces nouveaux contenus, ces nouveaux espaces et les pratiques éducatives nouvelles qui s'y développent peuvent-elles contribuer à la réussite scolaire et personnelle de tous les élèves ?

¹ <http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2016/06/22/creer-une-culture-de-collaboration-dans-nos-colleges-est-ce-possible/>